



Commune de
Vuisternens-devant-Romont



Ecole maternelle « Les Petits Lutins »

Annexe 1 au règlement communal de l'école maternelle

Barème des tarifs

Tarif mensuel maximal par tranche et par enfant	Fr. 90.00
Frais d'écolage annuel maximal par enfant	Fr. 120.00

Adopté par l'assemblée communale, Vuisternens-devant-Romont, le 12 mai 2014

Le secrétaire

H. Oberson



Le syndic

J.-B Chassot

Approuvé par la direction de la santé et des affaires sociales

Fribourg, le 26.06.2014.....

La Conseillère d'Etat-Directrice

AC Roman
Anne-Claude Demierre